

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook, le 8 juin 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 8 juin 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Luc Marcoux
- 5.2 Sylviane Ferland
- 5.3 Guylaine Blouin
- 5.4 Raynald Drolet
- 5.5 Simon Madore
- 5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2015
- 6.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 avril 2015
- 6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 10 au montant de 766 780,25 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 6.4 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 206 102,84 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1
- 6.5 Achat pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems au montant de 42 875 \$ taxes en sus et autorisation de signature
- 6.6 Emprunt au montant de 675 000 \$ conformément au règlement d'emprunt 29-180 décrétant une dépense de 675 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière
- 6.7 Emprunt au montant de 675 000 \$ conformément au règlement d'emprunt 29-180 décrétant une dépense de 675 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière
- 6.8 Ratification du budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook
- 6.9 Paiement du premier versement de la quote-part de 531 150,00 \$ pour les travaux d'aménagement, conformément au règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child
- 6.10 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mai 2015
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 64, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet sur l'édifice situé au 77, rue Main Ouest
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 294, rue St-Jacques Nord
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 635, rue Child

- 7.7 Autorisation au projet pour l'installation d'une terrasse extérieur sur l'édifice situé au 65, rue Child
- 7.8 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 146, chemin des Moulins
- 7.9 Autorisation au projet de tricycle réfrigéré mobile pour la vente de produits réfrigérés à la plage du Lac Lyster

8.0 COMMUNICATIONS

- 8.1 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et Lilimagine Communications enr. pour l'entretien et l'utilisation des bornes régionales d'informations et autorisation de signature

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de baseball mineure, de 2 000 \$ au comité des loisirs de Baldwin et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin
- 10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin
- 10.4 Embauche de deux nouveaux sauveteurs pour la période estivale 2015

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne
- 12.2 Réquisition au montant de 14 371,88 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un camion usagé pour le technicien en assainissement des eaux
- 12.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc., option A au montant de 82 578,60 \$ taxes en sus
- 12.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de divers ponceaux sur le chemin Paquette, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 1 950 \$ taxes en sus

- 12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Thornton Nord et le chemin Grenier, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 2 248 \$ taxes en sus
- 12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur les chemins Gagnon et du 10e Rang, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 2 168 \$ taxes en sus
- 12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur le rue Akhurst soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 1 200 \$ taxes en sus
- 12.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les services de main-d'œuvre , tuyauteur et soudeur pour effectuer l'entretien et la réparation de diverses pompes dans les stations d'eaux usées pour l'année 2015, soit celle de la compagnie MP Eco inc. au montant de 29 600 \$ taxes en sus
- 12.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet - bouclage de la rue Bachand, soit celle de la compagnie Emco Corp. au montant de 7 862,42 \$ taxes en sus
- 12.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de compteurs d'eau, soit celle de la compagnie Les Compteurs Lecomte ltée au montant de 57 642,72 \$ taxes en sus
- 12.11 Réquisition au montant de 13 032,98 \$ taxes incluses, pour l'achat de divers matériaux de fonte pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Modification des ententes entre Acti-bus et la Ville de Coaticook portant sur le transport (adapté, collectif et interurbain) intervenue en janvier 2011, afin d'organiser les activités de transport collectif et adapté urbain suivantes, en raison des demandes collectives de la population et autorisation de signature

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Nomination de la conseillère, madame Guylaine Blouin, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er juillet prochain pour les quatre prochains mois à compter du 1er juillet 2015
- 15.2 Résolution confirmant la participation de la municipalité au programme supplément au loyer «PSL» pour l'élaboration du projet d'habitation adapté d'Habitations Hestia
- 15.3 Protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du fonds du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook conformément à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook établi dans le cadre du Pacte rural intervenu entre la MRC de Coaticook et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en mars 2014 et autorisation de signature

- 15.4 Achat du progiciel Ultima permettant l'intégration d'archives numériques de GCI au montant de 10 885,14 \$ plus les taxes applicables
- 15.5 Ententes entre la Ville de Coaticook et la Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches pour la fourniture d'un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence reçus au centre de répartition et autorisation de signature
- 15.6 Bail entre la Ville de Coaticook et monsieur Yannick Jean et autorisation de signature
- 15.7 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2015 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook, pour une valeur totale de 500 \$
- 15.8 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 24e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 10 juin prochain

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Avis de motion du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur » et demande de dispense de lecture
- 16.2 Adoption du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »
- 16.3 Avis de motion du règlement 29-A-14 (2015) Règlement augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 234 460 \$ et demande de dispense de lecture
- 16.4 Avis de motion du règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$ pour le montant dû au promoteur du développement des Prés et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et demande de dispense de lecture
- 16.5 Adoption du règlement numéro 12-5 RM410 (2015) intitulé « Règlement concernant les animaux et abrogeant les versions antérieurs »
- 16.6 Adoption du règlement numéro 12-5 RM330 (2015) intitulé « Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330 (2014) et autres amendements relatif au stationnement »

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Demande à la MRC de Coaticook pour modifier le schéma d'aménagement pour permettre sur le chemin Beloin, plus spécifiquement le lot 2 934 893, l'usage complémentaire d'entreposage et de conditionnement d'agrégats recyclés autres que ceux produits par la carrière
- 17.2 Octroi d'une aide financière de 200 \$ à l'Harmonie de Coaticook pour la réception de l'harmonie de Calgary

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-06-33026
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-06-33026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015

15-06-33027
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-06-33027

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- La température n'est pas encore au rendez-vous mais on espère de la belle température pour le tournoi de golf du maire. Tous les profits seront remis aux organismes à buts non lucratifs
- Travaux en cours: bouclage rue Bachand : Ces travaux aideront aux industries environnantes pour le débit de l'eau et ainsi être conforme au schéma incendie
- Les travaux de la rue St-Jean Baptiste débuteront à la fin juin, après l'année scolaire;
- Début des travaux pour le ruisseau Pratt - reconstruction des murs;

- Mise en service de la station Cutting : des essais en cours - mise en service début prévue pour juillet;
- Développement McAuley : les travaux se déroulent très bien;
- BBQ de l'Association des personnes handicapées de Coaticook; belle vitrine, bel évènement, félicitations aux organisateurs;
- Retour sur le congrès : nous revendiquons de devenir un gouvernement de proximité;

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Bonsoir à tous, good evening everyone,

- Les éco-conseillers sont en poste depuis le 1er juin 2015;
- Acti-bus : transport collectif pour Baldwin et Foresta Lumina;
- Les troubadours de la vie: dissolution; MERCI pour tous les services rendus et bonne continuité à l'association des personnes handicapées!

2. Sylviane Ferland

Bibliothèque

Rappel - Club de lecture TD pour les jeunes 8-12 ans

On tient à vous rappeler que les jeunes de 8 à 12 ans, qui ne prennent pas part aux activités estivales organisées par la Ville ou qui ne vont pas en camp de vacances, peuvent s'inscrire au club de lecture TD qui aura encore lieu cet été. Ça sera l'occasion pour eux de conserver leur habileté de lecture tout en s'amusant, car justement le thème de cette année c'est « Le Jeu! », qui ouvre la porte à une variété d'activités. Les rencontres auront lieu à compter du 30 juin en après-midi et tous les mardis par la suite, et ce, jusqu'au 4 août. Pour l'inscription, contactez-nous 819 849-4013 poste 103 ou présentez-vous au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Heures du conte

Cet été, pour les 4 à 7 ans, l'heure du conte aura lieu tous les vendredis à 10 h du 3 juillet au 7 août. - Heure du conte en pyjama jeudi 18 juin à 18 h 30 Pour un horaire précis de la programmation, surveillez l'agenda des activités publié chaque semaine dans *Le Progrès*.

Fête nationale du Québec et Fête du Canada

Afin de nous permettre de souligner la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada, notez que la Bibliothèque sera fermée mercredi 24 juin et mercredi 1^{er} juillet.

Coatic'art

Depuis le 5 juin : Les artistes ont ouvert la petite Maison des artistes sur la rue Child non loin du monument des Lions et du pont suspendu. Durant les fins de semaine, ils offriront des produits artistiques souvenirs de notre région et feront démonstration de leurs talents.

Club Photo de Coaticook

Il y a une exposition photographique par les membres du Club de photo de Coaticook et ce pour la saison estivale au Marché de la Vallée sur rue Child.

Artiste en résidence

L'artiste Vivianne Leblanc est venu remettre à la Ville cet après-midi le tableau. Cette donation s'inscrit dans l'engagement de l'artiste envers la municipalité.

Harmonie

Juin est là avec ses Concerts Desjardins, tous les vendredis soirs au Parc Chartier à 19h. Ils ont d'ailleurs débuté vendredi dernier le 12 juin, le « Coaticook stage band » de l'Harmonie animera avec entrain le fameux Concert en blanc. Le 19 juin, en accord avec la thématique qui règnera au centre-ville pour ce week-end, nous vous entraînerons dans l'univers musical country et finalement le 26 juin, vous reconnaîtrez avec plaisir des musiques de film (enfant et adulte) comme Pocahontas, La petite sirène, Mission impossible...et bien d'autres...

Cette année, l'harmonie ajoutera un concert le 3 juillet car nous recevrons la visite de l'harmonie de Calgary. Ce groupe, en tournée au Québec a exprimé le désir de venir jouer à Coaticook et c'est avec plaisir que nous les accueillerons, avec vous !!!

Comme par les années passées, sur le site du Parc Chartier, vous pourrez retrouver d'autres partenaires culturels comme la Bibliothèque et sa boutique des Vieux Bouquins, le Musée Beaulne, la Société d'histoire, la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ainsi que Coatic'Art. Chacun vous proposera l'éventail de leurs activités estivales...

N'oubliez pas que tous les concerts débuteront à 19 h, s'il ne pleut pas... et qu'ils sont gratuits grâce à l'aide financière accordée par la Ville de Coaticook et notre Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie. Apportez vos chaises et venez fêter l'été avec nous...

Pavillon des Arts et de la Culture

Le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook passe de l'analogique au numérique et ce grâce à l'acquisition d'une nouvelle console de son, ainsi que d'un nouveau système d'éclairage. Cette réalisation de 75 000 \$ est rendu possible grâce à une aide financière de 67 500 \$ du ministère de la Culture et des Communications et de 7 500 \$ de la Ville de Coaticook.

La saison se termine au Pavillon avec la fin juin. Pour faire place, à la nouvelle programmation qui nous sera dévoilé en août.

Musée

Plaisir des thés des changements sont apportés pour cet été dans la formule plaisirs des thés les heures seront prolongées jusqu'à 20 h afin d'accommoder les touristes avant Foresta Lumina

Les expositions à venir pour juin et début juillet sont

Cosmos-Artists

Georgia Priniotakis artiste peintre

Du 14 juin au 9 août 2015 L'activité créatrice de Georgia Priniotakis durant ses voyages dans plusieurs régions du monde se reflète dans ses tableaux.. Elle est issue du programme artiste en résidence 2013. Quel plaisir de la revoir

Vision colorée de Coaticook

Michel Boisvert

Du 5 juillet au 6 septembre 2015 Michel Boisvert partage sa vision colorée de Coaticook dans une série de peintures influencée par son amour pour l'architecture et les couleurs. Un corpus qui résulte de son séjour comme artiste en résidence à Coaticook.

C'est tout pour moi

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous...

Comme l'année scolaire tire à sa fin, vous pourrez tous profiter de plus en plus de votre piste cyclable et piétonnière. Elle reçoit encore cette année, de très bons commentaires, donc que ce soit seul ou en famille, jouissez pleinement de ce sentier mis à votre disposition.

Pour tous les sports mineurs, soit le baseball, le soccer ou la crosse, la saison est amorcée. Chacun d'eux a son cachet attrayant selon vos goûts. Les enfants, les adultes, les entraîneurs et aussi les organisateurs y mettent énormément de cœur à chacune de leurs présences. Je vous invite à profiter de vos temps libres pour aller les encourager. Ça vaut le détour de voir les efforts fournis par ces athlètes. Je vous annonce aussi la levée de fond du baseball mineur qui fera une cueillette de bouteilles et de cannettes le samedi 27 juin prochain au dépanneur Boni-Soir au 25, rue St-Jacques Nord.

Cet été, 10 sauveteurs vous assisteront pour La sécurité pendant vos baignades. L'ouverture est prévue pour le 20 juin prochain. Les endroits à votre disposition sont, la piscine municipale, le parc de la Gorge, la plage du lac Lyster, St-Herménégilde et aussi à East-Hereford. Pour plus d'information, vous pouvez toujours consulter le site web des loisirs de la ville.

Samedi le 20 juin, il y aura aussi la fête d'été du collège Rivier de 9 h à 16 h pour les festivités du 145^e de l'établissement. Vous pourrez venir y faire des essais routiers qui vous sont offerts gratuitement par une compagnie automobile qui est un commanditaire majeur de la Fondation du collège. Bienvenue à tous lors de cet événement et aussi de profiter de plein d'activités sur place.

Pour terminer, n'oubliez pas la 2^e édition du demi-marathon de Coaticook le 2 août prochain. Les organisateurs peuvent recevoir vos inscriptions via le site web www.demimarathoncoaticook.com. Ils auront de très beaux parcours à vous offrir et je vous invite à relever ce défi de dépassement de soi-même..

4. Raynald Drolet

Ça bouge au centre-ville de Coaticook

Avec l'arrivée de l'été (même si ça ne semble pas toujours le cas) le centre-ville connaît une effervescence. Tout d'abord je souhaite la bienvenue au nouveau resto vietnamien « Chez Doko » qui a officiellement ouvert ses portes ces dernières semaines. Une terrasse s'ajoutera sous peu également. Il s'agira d'une deuxième nouvelle terrasse car le Café Central se dote d'une terrasse également sur l'Allée des Marchands. Il y a la boutique Jackie qui est passée de Manon Marcoux à Manon Provencher. Une transaction qui saura sûrement donné un nouvel élan à la boutique de vêtements pour dames.

L'animation aussi est repartie! Tous les vendredis de juin et même un peu plus. L'Harmonie occupe le parc Chartier avec ses soirées spectacles thématiques.

JUIN :

Vendredi dernier, le concert en blanc a eu lieu malgré la mauvaise température Les roses blanches qui n'ont pas été données le soir du concert ont été remises aux personnes âgées de Bois Castel et du Pavillon

Ste-Catherine (l'hôpital CTK) le lendemain am. M. Le Maire s'est occupé de la distribution avec sa conjointe Guylaine ainsi que Julie de Rues Principales.

Harmonie de Coaticook tous les vendredis de juin au parc Chartier dès 19h :

- 12 juin : Concert Rock
- 19 juin : Thématique Latino (partenariat avec RP j'y reviendrai tantôt)
- 26 juin : Musique de film – spécialement à 21h avec projection de portion de film sur écran géant

Les vendredis Fantastiques du Terroir tous les vendredis au centre-ville sur la rue Child (entre les rues Wellington et Allée des Marchands) de 14 h à 21 h. C'est une nouveauté cette année et fait à noter, ce sont des commerçants qui se sont réunis afin de rendre cette chose possible. Alors je salue leur initiative d'animer leur centre-ville!

- **MÉGA** Vente sous la tente Latino, jeudi 18 et vendredi 19 juin (fermeture de rue Child entre Wellington et Allée des Marchands). Ce qui veut dire que la Child est accessible en voiture entre Main et Allée des Marchand là où la circulation sera détournée.
- Marché public extérieur au parc Chartier, du 19 juin au 18 septembre tous les vendredis de 16h à 18h
- **JUILLET:**
Ma collègue Ferland vous en a parlé tantôt :
- Harmonie de l'Alberta « Rocky Mountain Band » au parc Chartier, le **vendredi 3 juillet**

Murs du ruisseau Pratt

Début des travaux la semaine prochaine à partir du bar le Baril. Nous avons reçu également quelques remarques à propos des trous d'homme au centre de la rue Child qui sont un peu trop bas, la situation sera corrigée au cours de l'été.

Finalement, une nouveauté également à la **plage du Lac Lyster**, le conseil va donner l'autorisation au projet de tricycle réfrigéré mobile pour la vente de produits réfrigérés par la nouvelle équipe du dépanneur de Baldwin. Gageons que cela sera très populaire auprès de la jeune clientèle.

Voilà c'est tout pour moi ce mois-ci, je vous souhaite une belle fête nationale, Simon va vous en parler en détails.

5. Simon Madore

Viva la FIFA avec Josée Bélanger

Le Rockets Big Bill a signé sa première victoire ce samedi au compte de 3 à 2! Et une super journée ce dimanche avec les jeunes du baseball mineur de Coaticook. Chaque joueurs du Rockets était associé à un jeune de la ville ce fût un très bel événement pour tout le monde.

Gorge de Coaticook : Foresta Lumina ouverture au public ce 20 juin prochain
Festivité du 23 juin : Valérie Crête et Jonathan Painchaud

Parc découverte nature : fête de la pêche samedi 6 juin, 800 personnes présentes et 1 300 truites pêcher. .

Fête des pères ce 21 juin, gratuit pour tous et en plus les pères peuvent gagner une sortie de pêche sur le lac Memphrémagog d'une valeur de 500 \$.

Bravo à la SQ pour leur présence lors d'événement comme les après-bals. Tournoi de golf des Lions ce samedi 4 juillet 2015. Bienvenue à tous.
Merci.

6. François Lévesque

Bonsoir

Parc Harold Baldwin

Le 2 juin dernier se tenait l'assemblée annuelle du Parc Harold Baldwin. Ce fût une année rempli de succès pour le parc en 2014.

Mont pinacle

Pour le mont Pinnacle plus de 10 000 marcheurs ont foulé les sentiers de la montagne, évaluation dites par les guides, les jours où ils ont travaillé pour le Parc Harold Baldwin sans tenir compte du reste de l'année.

Pour le petit lac, il y a eu une légère baisse d'achalandage dû à un printemps tardif. Il ne faut pas oublié que le MONT PINACLE est de plus en plus fréquenté par les grimpeurs. Leurs associations est un atout important pour le Parc.

David Baldwin a été nommé président cette année. Il y a trois nouveaux membres sur le comité de direction

- Johanne Provencher
- Jori Baldwin
- Olivier Baldwin

Secteur rural

Pour le secteur rural, comme à chaque année, au début de juin c'est l'épandage du calcium pour nous rendre l'été plus agréable. Avec la belle saison, les routes en milieu rural sont très achalandées que ce soit par le touriste, les cyclistes et même les machineries agricoles.

GARDEZ L'OEIL OUVERT ET SOYEZ PRUDENT.

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2015

15-06-33028
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-06-33028

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mai 2015 au montant total de 2 620 042,55 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mai 2015 comme suit :

- fonds d'administration : 1 392 370,49 \$
- fonds d'immobilisation : 1 227 672,06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 avril 2015
- 6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 10 au montant de 766 780,25 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-06-33029

Paiement du décompte progressif numéro 10 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-06-33029

CONSIDÉRANT la demande de paiement du dernier décompte progressif par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 10 au montant de 766 780,25 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.4 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 206 102,84 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1

15-06-33030

Paiement du décompte progressif numéro 1 pour le prolongement de la rue McAuley, phase 1

RÉSOLUTION 15-06-33030

CONSIDÉRANT la demande de paiement du dernier décompte progressif par la compagnie Grondin Excavation pour les travaux de prolongement de la rue McAuley, phase 1 exécutés jusqu'au 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 206 102,84 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. conditionnellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.5 Achat pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems au montant de 42 875 \$ taxes en sus et autorisation de signature

15-06-33031
Achat pour l'ajout du
service d'eau

RÉSOLUTION 15-06-33031

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, ne sont pas assujettis aux règles d'adjudication les contrats visant à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants (573.3 al.1 (6 a) LCV);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder à l'achat pour l'ajout du service d'eau au logiciel Advanced Utility Systems au montant de 42 875 \$ taxes en sus et d'autoriser la signature du maire ainsi que du trésorier pour ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Emprunt au montant de 675 000 \$ conformément au règlement d'emprunt 29-180 décrétant une dépense de 675 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière

15-06-33032
Emprunt
conformément au
règlement d'emprunt
29-180 pour la
construction d'un
gymnase à l'école
secondaire La
Frontalière

RÉSOLUTION 15-06-33032

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt 29-180 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Coaticook souhaite emprunter par billet un montant total de 675 000 \$;

Règlements d'emprunt n°29-180	Pour un montant de \$
29-180 (2014)	675 000 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 675 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 29-180 (2014) soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le maire et le trésorier;
- Que les billets soient datés du 15 juin 2015;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	26 200 \$
2017	26 800 \$
2018	27 500 \$
2019	28 300 \$
2020	29 000 \$(à payer en 2020)
2020	537 200 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Coaticook émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les

années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 29-180 (2014), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Emprunt au montant de 675 000 \$ conformément au règlement d'emprunt 29-180 décrétant une dépense de 675 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière

15-06-33033
Emprunt
conformément au
règlement d'emprunt
29-180 pour la
construction d'un
gymnase à l'école
secondaire La
Frontalière

RÉSOLUTION 15-06-33033

CONSIDÉRANT que de par son règlement d'emprunt 29-180, la Ville de Coaticook a décrété une dépense de 675 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière, tel qu'il appert de l'entente entre la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

QUE la Ville de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 juin 2015 au montant de 675 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 29-180 (2014). Ce billet est émis au prix de 675 000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

26 200 \$	2,5 %	15 juin 2016
26 800 \$	2,5 %	15 juin 2017
27 500 \$	2,5 %	15 juin 2018
28 300 \$	2,5 %	15 juin 2019
566 200 \$	2,5 %	15 juin 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Ratification du budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

15-06-33034
Ratification du
budget modifié 2015
de l'Office municipal
d'habitation de
Coaticook

RÉSOLUTION 15-06-33034

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté la résolution numéro 14-12-32767 en décembre dernier visant à ratifié le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que depuis le budget a changé puisque des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation ont dû être apportés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et de confirmer à nouveau que la ville s'engage à assumer sa juste

part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures et d'abroger la résolution numéro 14-12-32767 adoptée le 8 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Paiement du premier versement de la quote-part de 531 150,00 \$ pour les travaux d'aménagement, conformément au règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child

15-06-33035
Paiement du premier versement de la quote-part pour les travaux d'aménagement conformément au règlement d'emprunt décrétant pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child

RÉSOLUTION 15-06-33035

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté la MRC de Coaticook pour procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de compétence de la MRC de Coaticook, en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* ;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux est estimé à 1 062 299 \$ et que la Ville de Coaticook détient un règlement d'emprunt lequel a été approuvé par la MAMOT ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le paiement du premier versement de la quote-part pour les travaux d'aménagement conformément au règlement décrétant une dépense de 1 062 299 \$ pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

15-06-33036
Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

RÉSOLUTION 15-06-33036

CONSIDÉRANT que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

CONSIDÉRANT que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon

considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long, ET;

Que le conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 13 mai 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mai 2015

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mai 2015 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 64, rue Child

15-06-33037
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
64, rue Child

RÉSOLUTION 15-06-33037

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation de trois enseignes sur l'édifice situé au 64, rue Child;

CONSIDÉRANT que les trois enseignes seront divisé soit une enseigne collée sur la vitrine, une à plat sur façade et une de type potence;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 64, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 mai 2015 avec les modifications suivantes :

- Réduire le nombre d'enseignes à deux afin de respecter le règlement de zonage numéro 6-1 (2002) pour la zone commerciale du centre-ville CV-208 (P). Un choix devra être fait entre enlever l'enseigne sur vitrine ou celle sur façade. L'enseigne sur potence doit demeurer à moins que l'enseigne sur vitrine soit enlevée. Il ne sera pas permis de garder l'enseigne sur vitrine et celle sur façade;
- Apporter des modifications aux panneaux et aux lettrages proposés, soit de mettre en relief les lettres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation au projet sur l'édifice situé au 77, rue Main Ouest

15-06-33038
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
77, rue Main Ouest

RÉSOLUTION 15-06-33038

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'ajout d'une porte sur la façade latérale sur l'édifice situé au 77, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme concernant ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet pour l'édifice situé au 77, rue Main Ouest dans le cadre du PIIA pour la zone CV-211 (P), conditionnellement à ce que le projet respecte les modifications proposées tel qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015 , soit :

- Remplacer la porte pleine qui est proposée par une porte avec fenêtre similaire à celle de la porte en façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 294, rue St-Jacques Nord

15-06-33039

Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
294, rue St-Jacques
Nord

RÉSOLUTION 15-06-33039

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 294, rue St-Jacques Nord;

CONSIDÉRANT que la nouvelle enseigne doit s'adapter aux caractéristiques du bâtiment et du site patrimonial;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ainsi que ceux du règlement numéro 6-19-6 (2010);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 294, rue St-Jacques Nord, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 635, rue Child

15-06-33040

Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
635, rue Child

RÉSOLUTION 15-06-33040

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation de deux enseignes sur l'édifice situé au 635, rue Child;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une enseigne à plat avec des reliefs sur la façade du bâtiment et une petite enseigne de type sandwich près de l'emprise de la rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 635, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Autorisation au projet pour l'installation d'une terrasse extérieur sur l'édifice situé au 65, rue Child

15-06-33041

Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
65, rue Child

RÉSOLUTION 15-06-33041

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'une terrasse extérieur sur l'édifice situé au 65, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du responsable de l'urbanisme concernant ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet pour l'Installation d'une terrasse extérieur pour l'édifice situé au 65, rue Child, dans le cadre du PIIA pour la zone CV-208 (P), tel qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 146, chemin des Moulins

15-06-33042
Demande d'une
dérogation mineure
pour la propriété
située au 146,
chemin des Moulins

RÉSOLUTION 15-06-33042

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 146, chemin des Moulin et désigné comme étant le lot numéro 3 312 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement sera localisé à environ 11 mètres de l'emprise du chemin des Moulins;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Crieur Public de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 146, chemin des Moulins et désigné comme étant le lot numéro 3 312 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul avant à environ 11 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Autorisation au projet de tricycle réfrigéré mobile pour la vente de produits réfrigérés à la plage du Lac Lyster

15-06-33043

Autorisation au projet de tricycle réfrigéré mobile pour la vente de produits réfrigérés à la plage du Lac Lyster

RÉSOLUTION 15-06-33043

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande du propriétaire de la Halte du Pinnacle désirant vendre des produits réfrigérés aux usagers de la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le service se fera à partir d'un tricycle réfrigéré et il desservira les usagers de la plage à diverses périodes de la journée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en faveur de ce service et trouve le projet sympathique;

CONSIDÉRANT que le responsable du service de l'urbanisme délivra un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- D'autoriser les propriétaires de la Halte du Pinnacle à desservir les usagers de la plage du lac Lyster à diverses périodes de la journée en vendant des produits réfrigérés; ET
- Que le responsable du service de l'urbanisme leur délivre un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

8.1 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et Liimagine Communications enr. pour l'entretien et l'utilisation des bornes régionales d'informations et autorisation de signature

15-06-33044

Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et Liimagine Communications enr. pour l'entretien et l'utilisation des bornes régionales d'informations

RÉSOLUTION 15-06-33044

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et Liimagine souhaite convenir d'une entente pour l'entretien et l'utilisation des bornes d'informations;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autorise la signature de l'entente convenant droits et obligations de chacune des parties pour l'entretien et l'utilisation des bornes d'informations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

15-06-33045
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33045

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le la bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture, le Musée Beaulne et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de baseball mineure, de 2 000 \$ au comité des loisirs de Baldwin et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook

15-06-33046
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33046

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball mineure, le comité des loisirs de Baldwin et la Maison des jeunes de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de baseball mineure, de 2 000 \$ au comité des loisirs de Baldwin et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-06-33047
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33047

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

15-06-33048
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33048

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Embauche de deux nouveaux sauveteurs pour la période estivale 2015

15-06-33049
Embauche de deux
nouveaux sauveteurs

RÉSOLUTION 15-06-33049

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager les deux nouveaux sauveteurs suivants pour la saison estivale 2015 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs tel qu'il est décrit dans leur compte rendu du 28 mai 2014, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante :

- Evan Marchand
- Laurie Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne

15-06-33050
Rejet des
soumissions pour
l'achat d'un camion
neuf 2015, 1/2 tonne

RÉSOLUTION 15-06-33050

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a procédé à des invitations écrite à au moins deux compagnies;

CONSIDÉRANT que lors des ouvertures des soumissions le 30 janvier 2015, Maurais Automobiles Ltée avait obtenu la plus basse soumission conforme, tel qu'indiqué dans la résolution numéro 15-02-32866;

CONSIDÉRANT que ledit fournisseur, Maurais Automobiles Ltée, n'a pu fournir ledit camion puisqu'il n'était pas disponible dans le délai souhaité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues concernant l'achat d'un camion neuf 2015 1/2 tonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Réquisition au montant de 14 371,88 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un camion usagé pour le technicien en assainissement des eaux

15-06-33051
Réquisition pour
l'achat d'un camion
usagé pour le
technicien en
assainissement des
eaux

RÉSOLUTION 15-06-33051

CONSIDÉRANT que suite à l'embauche du technicien en assainissement des eaux, celui-ci aura besoin d'un véhicule;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour l'achat dudit camion;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour l'achat du camion usagé la Ville a reçu une offre de la compagnie Maurais Automobile Itée au montant de 14 371,88 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Maurais Automobile Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat d'un camion usagé pour le technicien en assainissement des eaux auprès de la compagnie Maurais Automobile Itée au montant de 14 371,88\$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc., option A au montant de 82 578,60 \$ taxes en sus

15-06-33052

Acceptation de la plus basse soumission pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman

RÉSOLUTION 15-06-33052

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites a été fait pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 mai 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, plusieurs soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Option A - avec béton	
Grondin Excavation inc.	82 578,60 \$
Couillard Construction Itée.	86 879,98 \$
Option B – sans béton	
Grondin Excavation inc.	70 197,94 \$
Couillard Construction Itée.	75 280,73 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de reconstruction d'un muret de protection au barrage Penman, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc., option A au montant de 82 578,60 \$ taxes en sus et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-164 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de divers ponceaux sur le chemin Paquette, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 1 950 \$ taxes en sus

15-06-33053

Acceptation de la plus basse soumission pour le remplacement de divers ponceaux sur le chemin Paquette

RÉSOLUTION 15-06-33053

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation de divers ponceaux sur le chemin Paquette;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Scalabrini et fils inc.	1 950 \$
Les Excavations Réal Barrette inc.	2 100 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant total de 1 950 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 1 950 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Thornton Nord et le chemin Grenier, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 2 248 \$ taxes en sus

15-06-33054
Acceptation de la plus basse soumission pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Thornton Nord et le chemin Grenier

RÉSOLUTION 15-06-33054

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Thornton Nord et le chemin Grenier;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Les Excavations Réal Barrette inc.	2 248 \$
Scalabrini et fils inc.	2 300 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant total de 2 248 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Thornton Nord et le chemin Grenier, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 2 248 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur les chemins Gagnon et du 10e Rang, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 2 168 \$ taxes en sus

15-06-33055

Acceptation de la plus basse soumission pour l'installation de divers ponceaux sur les chemins Gagnon et du 10e Rang

RÉSOLUTION 15-06-33055

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation de divers ponceaux sur les chemins Gagnon et du 10e Rang;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Les Excavations Réal Barrette inc.	2 168 \$
Scalabrini et fils inc.	2 300 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant total de 2 168 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur les chemins Gagnon et du 10e Rang au montant de 2 168 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur le rue Akhurst soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 1 200 \$ taxes en sus

15-06-33056

Acceptation de la plus basse soumission pour l'installation de divers ponceaux sur le rue Akhurst

RÉSOLUTION 15-06-33056

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Akhurst;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Scalabrini et fils inc.	1 200 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant total de 1 200 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation de divers ponceaux sur la rue Akhurst, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant de 1 200 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les services de main-d'œuvre, tuyauteur et soudeur pour effectuer l'entretien et la réparation de diverses pompes dans les stations d'eaux usées pour l'année 2015, soit celle de la compagnie MP Eco inc. au montant de 29 600 \$ taxes en sus

15-06-33057
Acceptation de la plus basse soumission pour les services de main-d'œuvre, tuyauteur et soudeur pour effectuer l'entretien et la réparation de diverses pompes dans les stations d'eaux usées pour l'année 2015

RÉSOLUTION 15-06-33057

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions les services de main-d'œuvre, tuyauteur et soudeur pour effectuer l'entretien et la réparation de diverses pompes dans les stations d'eaux usées pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 10 h 45 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
MP ECO inc.	29 600 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie MP Eco inc. au montant total de 29 600 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme les services de main-d'œuvre, tuyauteur et soudeur pour effectuer l'entretien et la réparation de diverses pompes dans les stations d'eaux usées pour l'année 2015, soit celle de la compagnie MP Eco inc. au montant de 29 600 \$ taxes en sus, le tout

conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet - bouclage de la rue Bachand, soit celle de la compagnie Emco Corp. au montant de 7 862,42 \$ taxes en sus

15-06-33058

Acceptation de la plus basse soumission pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet - bouclage de la rue Bachand

RÉSOLUTION 15-06-33058

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet - bouclage de la rue Bachand;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 juin 2015 à 10 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Emco Corporation	7 862,43 \$
J.U. Houle Itée	7 922,05 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Emco Corp. au montant total de 7 862,43 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet - bouclage de la rue Bachand, soit celle de la compagnie Emco Corp. au montant de 7 862,43 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-59-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de compteurs d'eau, soit celle de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée au montant de 57 642,72 \$ taxes en sus

15-06-33059

Acceptation de la plus basse soumission pour la fourniture de compteurs d'eau

RÉSOLUTION 15-06-33059

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 juin 2015 à 10 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Les Compteurs Lecomte Itée	57 642,72 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée au montant total de 57 642,72 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de compteurs d'eau, soit celle de la compagnie Les Compteurs Lecomte Itée au montant de 57 642,72 taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense dans l'excédent fonctionnement affecté – Station Dionne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.11 Réquisition au montant de 13 032,98 \$ taxes incluses, pour l'achat de divers matériaux de fonte pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste

15-06-33060
Réquisition pour
l'achat de divers
matériaux de fonte
pour les travaux de
réfection de la rue St-
Jean-Baptiste

RÉSOLUTION 15-06-33060

CONSIDÉRANT que pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste, la Ville de Coaticook a besoin de divers matériaux de fonte;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour l'achat desdits matériaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour l'achat des divers matériaux de fonte, la Ville a reçu une offre de la compagnie Emco Corp. au montant de 13 032,98 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Emco Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat de divers matériaux de fonte pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste auprès de la compagnie Emco Corp. au montant de 13 032,98 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Modification des ententes entre Acti-bus et la Ville de Coaticook portant sur le transport (adapté, collectif et interurbain) intervenue en janvier 2011, afin d'organiser les activités de transport collectif et adapté urbain suivantes, en raison des demandes collectives de la population et autorisation de signature

15-06-33061

Modification des ententes entre Acti-bus et la Ville de Coaticook portant sur le transport

RÉSOLUTION 15-06-33061

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville a compétence en matière de transport;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.35 de la *Loi sur les transports*, la Ville peut prendre les mesures qu'elle estime appropriées pour promouvoir l'organisation et le fonctionnement de services de transport de personnes qu'elle n'organise pas elle-même et fournir des services de soutien aux usagers de ces services de transport et à ceux qui les organisent;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3, paragraphe 4, du *Règlement sur le transport par autobus*, Acti-Bus est exemptée de détenir un permis de transport pour effectuer du transport urbain et interurbain lorsqu'elle agit dans le cadre d'un contrat intervenu avec la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2011, un contrat intitulé « Entente de services portant sur le transport (adapté, collectif et interurbain) » est intervenu entre les Parties (ci-après appelé « Contrat »);

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Contrat prévoit qu'en ce qui concerne le transport collectif, l'horaire des services de transport s'étend du lundi au vendredi, que les heures de service hebdomadaire demeurent flexibles selon la demande collective de la clientèle et qu'Acti-Bus est autorisée à offrir des services spécifiques à la clientèle, la fin de semaine, selon les demandes collectives de la population;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, Acti-Bus dispose de véhicules de transport permettant d'effectuer du transport adapté et collectif, lesdits véhicules étant modulables;

CONSIDÉRANT que le vieillissement de la population a pour conséquence de diminuer la mobilité de la population locale, laquelle éprouve des difficultés et vit des contraintes à l'égard de ses déplacements personnels à pied et en voiture;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que lesdites activités de transport se réalisent, puisqu'elles favorisent le transport en commun, qui favorise en retour le développement durable et permet de réduire l'impact environnemental du transport routier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que lesdites activités de transport favorisent aussi une plus grande fluidité de la circulation et une plus grande sécurité des piétons et automobilistes, en réduisant tant la circulation piétonnière que la circulation automobile à certains endroits clés du territoire à des moments de fort achalandage;

CONSIDÉRANT que la Ville considère important de prévoir des incitatifs en matière de stationnement des automobiles aux endroits désignés, de façon à éviter le stationnement à des endroits non sécuritaires, interdits ou inappropriés;

CONSIDÉRANT que lesdites activités de transport ont aussi pour effet de favoriser le déroulement de certaines activités sur le territoire de la Ville, incluant

l'activité Foresta Lumina, les lieux touristiques du Parc de la Gorge de Coaticook, la Plage publique du lac Lyster (Baldwin) et du Parc Découverte Nature;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la modification des ententes entre Acti-bus et la Ville de Coaticook portant sur le transport (adapté, collectif et interurbain) intervenu en janvier 2011, Acti-Bus organise les activités de transport collectif et adapté urbain suivantes, en raison des demandes collectives de la population et d'autoriser la signature du maire et de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Nomination de la conseillère, madame Guylaine Blouin, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er juillet prochain pour les quatre prochains mois à compter du 1er juillet 2015

15-06-33062
Nomination de la
conseillère à titre de
mairesse suppléante
à

RÉSOLUTION 15-06-33062

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, à tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de désigner la conseillère, madame Guylaine Blouin, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1er juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Résolution confirmant la participation de la municipalité au programme supplément au loyer «PSL» pour l'élaboration du projet d'habitation adapté d'Habitations Hestia

15-06-33063
Résolution
confirmant la
participation de la
municipalité au
programme
supplément au loyer
«PSL» pour
l'élaboration du projet
d'habitation adapté
d'Habitations Hestia

RÉSOLUTION 15-06-33063

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement est en accord avec les priorités de la Ville et confirme qu'elle réserve les terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet, soit les lots numéro 3 312 540, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

- De céder les lots numéro 3 312 540, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté; ET

- Que la Ville de Coaticook confirme sa participation financière au programme supplémentaire au loyer «PSL».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.3 Protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du fonds du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook conformément à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook établi dans le cadre du Pacte rural intervenu entre la MRC de Coaticook et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en mars 2014 et autorisation de signature

15-06-33064

Protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du fonds du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook conformément à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook établi dans le cadre du Pacte rural

RÉSOLUTION 15-06-33064

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a déposé une demande d'aide financière auprès du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook pour l'aménagement de nouveaux modules de jeux au parc Couillard;

CONSIDÉRANT que le projet vise à bonifier l'aménagement du parc Couillard, notamment par l'ajout d'infrastructures récréatives, le tout dans l'optique de rendre ce lieu plus attrayant, accessible et sécuritaire pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le projet s'est vu octroyé une aide financière de 23 214 \$ et qu'il y a donc lieu de signer un protocole d'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente a pour objet d'établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du fonds du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook conformément à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook établi dans le cadre du Pacte rural intervenu entre la MRC de Coaticook et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en mars 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De signer le protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du fonds du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook conformément à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et au Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Coaticook établi dans le cadre du Pacte rural intervenu entre la MRC de Coaticook et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en mars 2014; et
- D'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.4 Achat du progiciel Ultima permettant l'intégration d'archives numériques de GCI au montant de 10 885,14 \$ plus les taxes applicables

15-06-33065
Achat du progiciel
Ultima permettant
l'intégration
d'archives
numériques de GCI

RÉSOLUTION 15-06-33065

CONSIDÉRANT que le développement des technologies de l'information et de la communication a profondément modifié les méthodes de travail en facilitant et en accélérant considérablement la production, le partage et le stockage d'informations numériques;

CONSIDÉRANT que l'archivage numérique/électronique s'inscrit dans une gestion "efficiente" de la gestion des données numériques par la prise en compte du cycle de vie de l'information ainsi que de la conservation pérenne des données à forte valeur juridique, stratégique et/ou patrimoniale qui sont souvent la seule trace de l'activité de l'administration;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale est rendue à cette étape;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres de services, soit celle de GCI technologies pour un montant de 10 885,14 \$ plus taxes applicables et celle de PG Solutions pour un montant de 11 052 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ devra dorénavant être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit celle de recommander l'offre de la compagnie GCI technologies au montant de 10 885,14 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat du progiciel Ultima permettant l'intégration d'archives numériques de GCI au montant de 10 885,14 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Ententes entre la Ville de Coaticook et la Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches pour la fourniture d'un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence reçus au centre de répartition et autorisation de signature

15-06-33066
Ententes entre la
Ville de Coaticook et
la Centrale des
appels d'urgence de
Chaudière-
Appalaches pour la
fourniture d'un
service de réception,
traitement et
répartition des appels
d'urgence reçus au
centre de répartition

RÉSOLUTION 15-06-33066

CONSIDÉRANT que la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches est une corporation à but non lucratif légalement constituée sous l'autorité de la *Loi sur les Compagnies* (Québec) créée par un regroupement majoritaire de municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Centrale opère un centre de répartition des appels d'urgence et de secours ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier de service de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoire ou de partie de territoire de toute municipalité désigné par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise les services de la Centrale pour la réception et le traitement des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'obligation de la *Centrale* en vertu, de la présente convention, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence à l'intérieur du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra se doter elle-même et à ses frais, des équipements de radiocommunication nécessaires pour bénéficier du service de répartition des communications d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Centrale s'engage à établir un lien radio avec la Régie de protection des incendies de la région de Coaticook, et ce, à ses frais ;

CONSIDÉRANT que la Centrale se réserve le droit d'installer le lien de communication au même endroit physique,

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à assumer les frais internet et ceux en redondances,

CONSIDÉRANT que la centrale facturera les liens internet et ceux en redondances à la municipalité jusqu'à concurrence de 100,00\$/mois,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de signer les protocoles d'ententes avec la Centrale d'appel d'urgence de Chaudière-Appalaches pour la fourniture d'un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence reçus au centre de répartition et d'Autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 Bail entre la Ville de Coaticook et monsieur Yannick Jean et autorisation de signature

15-06-33067
Bail entre la Ville de
Coaticook et
monsieur Yannick
Jean

RÉSOLUTION 15-06-33067

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick Jean a fait la demande à la Ville de Coaticook pour utiliser une portion de terrain lui appartenant ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a acquiescé à sa demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un bail entre les parties au montant de 450 \$ par année pour une durée de 5 ans, plus taxes, le tout substantiellement selon les termes et conditions du bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2015 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook, pour une valeur totale de 500 \$

15-06-33068
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33068

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs des Comptonales ont présenté une demande d'aide financière pour la tenue de l'édition 2015 des Comptonales;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2015 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook, pour une valeur totale de 500 \$ et de confirmer la présence aux Festin des Grâces de la Ville de Coaticook sous réserve d'obtenir l'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 24e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 10 juin prochain

15-06-33069
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33069

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 24e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la 24e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

AVIS MOTION

16.1 Avis de motion du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur » et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-49 (2015)

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Marcoux, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-49 (2015) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales isolées de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 faisant partie du développement McAuley et de préciser les règles applicables pour mesurer la hauteur des bâtiments sur les terrains situés dans ce même développement.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-49 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16.2 Adoption du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »

15-06-33070
Adoption du
règlement numéro 6-
1-49 (2015)

RÉSOLUTION 15-06-33070

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les règles applicables pour le calcul de la hauteur d'un bâtiment dans le cas des terrains en pente, notamment dans les zones constituant le développement McAuley;

CONSIDÉRANT qu'après étude, le conseil municipal est favorable à autoriser les habitations multifamiliales comportant de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 faisant partie du développement McAuley;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur », ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 13 juillet 2015, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS MOTION 16.3 Avis de motion du règlement 29-A-14 (2015) Règlement augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 234 460 \$ et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-14 (2015)

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-A-14 (2015), le faisant passer de 3 000 000 \$ à 3 234 460 \$.

L'objet de ce règlement est de mettre à la disposition de la Ville, les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence en constituant un fonds de roulement.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-A-14, une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au conseiller absent au moins deux jours francs avant l'adoption.

AVIS MOTION 16.4 Avis de motion du règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$ pour le montant dû au promoteur du développement des Prés et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-15 (2015)

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-A-15 (2015) décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à emprunter à son fonds de roulement la somme de 94 223,71 \$ pour permettre le remboursement de la quote-part au promoteur du développement des Prés pour les travaux fait pour les bénéficiaires, tel que déterminé par les articles 18.2 et 18.3 du règlement 36-16.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-A-15 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au conseiller absent au moins deux jours francs avant l'adoption.

16.5 Adoption du règlement numéro 12-5 RM410 (2015) intitulé « Règlement concernant les animaux et abrogeant les versions antérieurs »

15-06-33071
Adoption du
règlement numéro
12-5 RM410 (2015)

RÉSOLUTION 15-06-33071

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook désire réglementer les animaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire imposer aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence et fixer un tarif pour l'obtention de cette licence ;

CONSIDÉRANT qu'il désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM410 (2015) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée régulière du 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM410 (2015) intitulé
« Règlement concernant les animaux et abrogeant les versions antérieurs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6 Adoption du règlement numéro 12-5 RM330 (2015) intitulé « Règlement
abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330 (2014) et autres amendements
relatif au stationnement »

15-06-33072
Adoption du
règlement numéro
12-5 RM330 (2015)

RÉSOLUTION 15-06-33072

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes*, une
municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au
stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement
existant soit le règlement 12-5 RM330-1 (2014) ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement
12-5 RM330 (2015) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie
du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de
Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et
renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM330 (2015) intitulé
« Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330 (2014) et autres
amendements relatif au stationnement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Demande à la MRC de Coaticook pour modifier le schéma
d'aménagement pour permettre sur le chemin Beloin, plus spécifiquement
le lot 2 934 893, l'usage complémentaire d'entreposage et de
conditionnement d'agrégats recyclés autres que ceux produits par la
carrière

15-06-33073
Demande à la MRC
de Coaticook pour
modifier le schéma
d'aménagement

RÉSOLUTION 15-06-33073

CONSIDÉRANT que Couillard Construction Ltée a fait une demande de
modification du règlement de zonage 6-1 (2002) pour que soit permis sur sa
propriété commerciale sur le chemin Beloin, lot 2 934 893, l'usage
complémentaire d'entreposage et de conditionnement d'agrégats recyclés
autres que ceux produits par la carrière;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre cet usage complémentaire à l'usage de
carrière, le règlement de zonage n° 6-1 (2002) devra être modifié ainsi que le
schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que Couillard Construction Ltée devra obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et du Ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour que soit permis cet usage sur ledit lot;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de l'urbanisme tel que recommandé dans le procès-verbal de la rencontre du 13 mai dernier;

CONSIDÉRANT que des moyens devront être mis en place pour minimiser l'impact du transport sur les chemins, comme celle applicable pour la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de demander à la MRC de Coaticook de modifier le schéma d'aménagement afin que l'usage complémentaire d'entreposage et de conditionnement d'agrégats recyclés autres que ceux produits par la carrière soit permis uniquement sur un site de carrière ou dans une zone industrielle spécifique permettant l'usage de classe E et non sur un site de gravière ou de sablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Octroi d'une aide financière de 200 \$ à l'Harmonie de Coaticook pour la réception de l'harmonie de Calgary

15-06-33074
Aide financière

RÉSOLUTION 15-06-33074

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 200 \$ à l'Harmonie de Coaticook pour la réception de l'Harmonie de Calgary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-06-33075
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-06-33075

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière